

Tarifs, application du quotient familial et du taux de participation (DCM du 30/05/2016)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles (taux de participation) est mise en place.

NB. Le tarif maximal sera appliqué automatiquement si les données pour le calcul du quotient familial ne sont pas fournies

Les prestations peuvent être réglées :

- en espèces, par chèque ou par carte bancaire avec un montant minimum de 15 euros.
- par chèque ANCV à montant prédéfini.

Les déductions suivantes sont prises en compte :

- ⇒ Bons de vacances C.A.F., aides des comités d'entreprises ...
- ⇒ Documents nécessaires à l'inscription : dossier d'inscription, dossier des comités d'entreprises.

ATTENTION : pour bénéficier de ces aides ou déductions, inscription impérative au secrétariat du S.P.E (inscription en ligne impossible).

Afin de répondre aux obligations réglementaires concernant les qualifications du personnel encadrant les enfants et pour assurer de bonnes conditions d'accueil, les modalités d'inscription sont à respecter strictement : inscription par le coupon réponse (1 par enfant) renvoyé au S.P.E. et règlement au secrétariat après validation des dates demandées.

Pour être validée
l'inscription devra
être réglée
au plus tard
le 25 SEPTEMBRE.

S.P.E.

Service Périscolaire & Extrascolaire

Maison des Sœurs
7 rue Henri de Bonnegarde
B.P 30240
57280 MAIZIERES-LES-METZ

Tél : 03 87 80 11 76

Courriel : periscolaire@maizieres-les-metz.fr
www.ville-maizieres-les-metz.fr

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

Maizières
lès-Metz 

Accueil de loisirs Automne 2020

L'accueil de loisirs propose aux enfants de multiples activités, déclinées en fonction du thème de la journée. Elles peuvent être d'expression corporelle (mime, théâtre, danse, chant), manuelles, artistiques, sportives, de la cuisine ...

Des jeux collectifs d'intérieur et d'extérieur.
Toutes ces activités respectent le rythme des enfants et favorisent leur choix.

Elles seront mises en place en fonction des consignes et impératifs sanitaires. Elles pourront être modifiées, adaptées ou annulées selon l'évolution de la situation.

L'accueil de loisirs est ouvert aux enfants âgés de 4 à 12 ans
(dès 3 ans pour les enfants fréquentant l'accueil périscolaire)



IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique.

INSCRIPTIONS

DU 14 AU 25 SEPTEMBRE 2020


1^{ère} période d'inscriptions (du 14 au 18/09) réservée aux Maiziérois, aux enfants fréquentant les activités périscolaires et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz

2^{ème} période d'inscriptions (du 21 au 25/09) ouverte à tous dans la limite des places disponibles.

Programme

80 places disponibles



Inscriptions à la journée
de 16€ à 18€



du 19 au 23 octobre

Du lundi au jeudi, les enfants assisteront à un spectacle différent chaque jour.

Le vendredi sera consacré à diverses activités sur le centre. (activités manuelles, expressions corporelles, ...) et conclu par un goûter festif.



Saveurs et couleurs de nos régions

du 26 au 30 octobre

Lundi 26 octobre : " C'est le Nôôrd!!!"

Mardi 27 octobre : " Viens danser la Gavotte en Bretagne!"

Mercredi 28 octobre : " Surfons en Aquitaine!"

Jeudi 29 octobre : " Ma' qui va venir en Corse avec nous ?"

Vendredi 30 octobre : " Sur les routes provençales..."



Modalités pratiques

Les activités se dérouleront :

- à l'espace périscolaire de LATTRE – rue de LATTRE – pour les enfants scolarisés en maternelle,
- à la maison du parc DANY-MATHIEU – 16, rue du 4 septembre – pour les enfants scolarisés en primaire ou au collège.

Ils seront peut-être amenés à être renforcés avec d'autres bâtiments afin de respecter les consignes sanitaires et permettre un plus grand nombre de places disponibles.

Les activités sont mises en place de 9h00 à 17h00. Le repas de midi est pris sur place.

Un goûter est proposé à 10h00 et à 16h00.

Accueil des enfants de 7h45 à 9h00 (au plus tard). Départ des enfants de 17h00 à 18h00.

Les accueils de loisirs permettent les rencontres et les échanges avec d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.

Ce sont aussi des lieux qui définissent des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant est acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité en s'enrichissant des différences.

Ils sont des lieux de convivialité et de socialisation.



Suivez les activités de l'accueil de loisirs sur le blog :

<https://loupiotsduperi.blogspot.com/?m=0>

Le pluralisme des opinions et les principes de neutralité sont respectés et la laïcité est une valeur fondamentale.

L'enfant est placé au centre du dispositif que sont les temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Il s'agit de lui permettre de s'exprimer en tant qu'individu tout en respectant la collectivité.

